



COURS DE BRANCHE AGENCE DE VOYAGES VALABLE DÈS LA RENTRÉE 2011

La FSAV a chargé l'Ecole Internationale de Tourisme EIT d'organiser les cours de branche agence de voyages dans le cadre de la formation commerciale initiale. Ces cours s'adressent exclusivement aux apprenti/es qui suivent un apprentissage d'employé/e de commerce dans la branche des voyages:

a) Cours interentreprises - CIE

Ces 96 leçons sont réparties sur les trois ans d'apprentissage et dispensées par des responsables CIE spécialement formé/es.

Le premier CIE initie les apprenti/es à la formation en entreprise. Ils/elles se familiarisent avec le guide méthodique type de la branche agence de voyages et découvrent les éléments de formation situations de travail et d'apprentissage (STA) et unités de formation (UF).

Une unité de formation élaborée sur la base de directives précises est remise au cours de chaque année d'apprentissage. Les travaux, qui font parfois l'objet d'une présentation, sont dans tous les cas discutés et notés par la direction CIE.

b) Connaissance de la branche

La connaissance de la branche est dispensée aux apprenti/es par des spécialistes qualifiés de la branche des voyages dans le cadre de 232 leçons. Elle englobe des matières actuelles telles que la connaissance des destinations, le trafic aérien / les tarifs aériens, les assurances de voyage, les systèmes GDS, etc.

Les cours sont répartis sur les trois ans d'apprentissage. Les lieux et les dates des cours sont, dans la mesure du possible, adaptés aux besoins régionaux. Pour des raisons d'ordre organisationnel, il peut arriver que des cours tombent sur la période des vacances scolaires. Les dates de cours pour les trois années d'apprentissage sont communiquées à tous les apprenti/es au début de leur formation.

Fédération Suisse des Agences de Voyages FSAV

La Fédération Suisse des Agences de Voyages FSAV est responsable de tous les cours de branche (CIE et connaissance de la branche). Les objectifs détaillés et les modalités de la formation sont fixés dans le guide méthodique type branche agence de voyages et le programme-cadre d'enseignement y afférent détermine les matières dispensées dans le cadre des cours de branche.

Tous les apprenti/es se verront remettre le guide méthodique type et le programme-cadre d'enseignement au début des cours de branche. D'autres guides méthodiques types peuvent être obtenus auprès de la FSAV: www.fsav.ch ⇒ Formation et perfectionnement ⇒ Guide méthodique type.

Inscription des apprenti/es aux cours de branche

Veillez inscrire vos apprenti/es en ligne sur le site de la FSAV www.srv.ch d'ici au 31 mai 2011.

Formation et perfectionnement ⇨ Cours de branche apprenti/es de commerce ⇨ Inscription au cours de branche.

Frais de formation

Grâce à la contribution de solidarité annuelle, qui représente CHF 300.- par membre de la FSAV et qui est facturée en même temps que la cotisation de membre, les frais de cours par apprenti/e et par année d'apprentissage s'élèvent à CHF 700.- pour les membres de la FSAV et à CHF 2'200.- pour les non-membres. Les frais de cours ne sont plus remboursés si le premier bloc de cours a été suivi.

Coût et délais de paiement	Membres FSAV	Non-membres FSAV
par année d'apprentissage / en août	CHF 700.-	CHF 2'200.-

Ecole Internationale de Tourisme EIT

La FSAV a confié à l'EIT le soin d'organiser les cours de branche dans toute la Suisse.

Le département formations de base de l'EIT se charge dès lors de composer les classes, de fixer les lieux et les dates des cours régionaux et de préparer les documents ainsi que les horaires des cours. L'enseignement est dispensé par des professeurs spécialisés de la branche.

Choix des lieux de cours

Les lieux de cours sont déterminés après la réception des inscriptions seulement, ceci afin de composer des classes de taille optimale (18-22 apprenti/es). Il est également tenu compte de divers autres facteurs régionaux.

Communication avec les entreprises formatrices

Jusqu'à fin juillet au plus tard, l'EIT communique aux entreprises formatrices la répartition des classes ainsi que les lieux et les dates de cours. C'est également l'EIT qui fournit directement aux entreprises formatrices toutes les informations importantes pour les formateur/trices et les apprenti/es, dont notamment les programmes de cours.

En fonction des régions, les premiers cours de branche de la 1^{ère} année d'apprentissage commencent en septembre/octobre.

Vous trouverez des informations à jour relatives à l'organisation de la connaissance de la branche sur www.ist-zurich.ch ⇒ cours de branche.

Cours GDS

Conformément au programme-cadre d'enseignement de la FSAV, un cours d'utilisateurs GDS de 24 leçons est obligatoire pour tous les apprenti/es.

L'EIT propose une formation de trois jours sur GALILEO, qui est organisée au cours de la première année d'apprentissage entre les mois de février et juillet et dont le coût s'élève à CHF 290.- par apprenti/e. Inscription et encaissement directement via l'EIT.

Des accords portant sur des formations internes à la société existent pour les grandes entreprises formatrices. Les apprenti/es qui travaillent avec d'autres systèmes de réservation ont la possibilité d'opter pour des solutions individuelles. Veuillez-vous adresser à l'EIT pour toute information complémentaire.

Renseignements



Responsable formation Suisse romande

Stéphane Jayet
VT Vacances SA
Chemin du Croset 7
1024 Ecublens
Tél.: 021 695 60 40
Mail: jayet.fsav@vtvac.ch

Fédération Suisse des
Agences de Voyages
Beat Knecht
Etzelstrasse 42
8038 Zurich
Tél.: 044 487 30 50
Mail: knecht@srv.ch



Ecole Internationale de Tourisme EIT
Chantal Schmid
Responsable cours de branche
Josefstrasse 59
8005 Zurich
Tél.: 044 440 30 90
Mail: cschmid@ist-zurich.ch

Sylvie Volery
Creavenir SA
1353 Bofflens VD
Tél.: 022 441 17 10
Mail: sylvie.volery@creavenir.ch